

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661

29 mars 2010

### SOMMAIRE

<b>Babilonia S.A.</b> .....	<b>31704</b>	<b>Fondation Aide Populaire d'Urgence</b> ....	<b>31682</b>
<b>Black &amp; Decker Limited S.à r.l.</b> .....	<b>31707</b>	<b>Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.</b>	
<b>CitCor Franconia Commercial S.à r.l.</b> ....	<b>31684</b>	.....	<b>31727</b>
<b>CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.</b> ....	<b>31687</b>	<b>ID 1 Sàrl</b> .....	<b>31695</b>
<b>CitCor Franconia Dresden II S.à r.l.</b> .....	<b>31685</b>	<b>Immo Fleming S.à r.l.</b> .....	<b>31706</b>
<b>CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.</b> .....	<b>31689</b>	<b>Intertrust Corporate Services S.A.</b> .....	<b>31728</b>
<b>CitCor Franconia Kassel S.à r.l.</b> .....	<b>31691</b>	<b>IS SLOVPROP Sàrl</b> .....	<b>31691</b>
<b>CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.</b> .....	<b>31693</b>	<b>ISwe 1 Sàrl</b> .....	<b>31687</b>
<b>CitCor Franconia Nord S.à r.l.</b> .....	<b>31695</b>	<b>ISwi 1 S.à r.l.</b> .....	<b>31689</b>
<b>CitCor Franconia Ost S.à r.l.</b> .....	<b>31697</b>	<b>LSRC II F&amp;F Investor S.à r.l.</b> .....	<b>31707</b>
<b>CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l.</b> ..	<b>31706</b>	<b>MK Video Services Sàrl</b> .....	<b>31725</b>
<b>CitCor Franconia Retail S.à r.l.</b> .....	<b>31707</b>	<b>MLWERT 1 S.à r.l.</b> .....	<b>31728</b>
<b>CitCor Franconia Share S.à r.l.</b> .....	<b>31706</b>	<b>MR Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>31697</b>
<b>CitCor Wannsee III Sàrl</b> .....	<b>31724</b>	<b>Must Company S.A.</b> .....	<b>31724</b>
<b>CitCor Wannsee II Sàrl</b> .....	<b>31723</b>	<b>OSD S.A.</b> .....	<b>31704</b>
<b>CitCor Wannsee I Sàrl</b> .....	<b>31723</b>	<b>P.I.L.E. Partners Holding S.A.</b> .....	<b>31707</b>
<b>Continental Motor Inns (Luxembourg)</b>		<b>Rom (Lux) 1 Sàrl</b> .....	<b>31685</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>31684</b>	<b>Taibo Beteiligungen AG</b> .....	<b>31727</b>
<b>CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.</b>		<b>Tehold S.A.</b> .....	<b>31727</b>
.....	<b>31723</b>	<b>Thesis Investment S.A.</b> .....	<b>31728</b>
<b>CZ Top Sàrl</b> .....	<b>31693</b>	<b>Toba Holding S.A.</b> .....	<b>31725</b>
<b>Erudite Holding S.à r.l.</b> .....	<b>31721</b>	<b>Totem Holdings S.A.</b> .....	<b>31724</b>

**Fondation Aide Populaire d'Urgence.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg G 71.

---

*Actif*

	31/12/2009	31/12/2008
	EUR	EUR
D. ACTIF CIRCULANT . . . . .	353.933,56	423.421,38
I. CRÉANCES . . . . .	0,00	0,00
II. VALEURS MOBILIÈRES . . . . .	350.537,64	421.796,27
III. AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTE CHÈQUES POSTAUX.		
CHÈQUES ET ENCAISSE . . . . .	3.395,92	1.625,11
Avoir en banque . . . . .	1.131,15	766,24
CCP . . . . .	2.264,77	858,87
IV. COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF . . . . .	<u>353.933,56</u>	<u>423.421,38</u>

*Passif*

	31/12/2009	31/12/2008
	EUR	EUR
A. CAPITAUX PROPRES . . . . .	(846.687,58)	(727.050,92)
I. CAPITAL SOUSCRIT . . . . .	148.736,11	148.736,11
V RESULTATS REPORTES . . . . .	(875.787,03)	(802.188,56)
VI RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	(119.636,66)	(73.598,47)
C. APPORTS . . . . .	1.199.863,54	1.149.714,70
D. DETTES . . . . .	757,60	757,60
II. AUTRES DETTES . . . . .	757,60	757,60
E. BENEFICE DE L'EXERCICE . . . . .	0,00	0,00
Résultat de l'exercice . . . . .	0,00	11,00
TOTAL DU PASSIF . . . . .	<u>353.933,56</u>	<u>423.421,38</u>

*Charges*

	31/12/2009	31/12/2008
	EUR	EUR
2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES . . . . .	989,09	9.060,98
Droits de garde . . . . .	71,68	143,36
Différence de change . . . . .	354,36	8.301,97
Frais de banque . . . . .	563,05	611,01
Autres charges financières . . . . .	0,00	4,64
3. AUTRES CHARGES . . . . .	120.604,18	120.604,18
Matériel informatique . . . . .	2.384,22	414,00
Commissions de domiciliation . . . . .	8.050,00	8.050,00
Commissions de gestion . . . . .	0,00	268,80
frais de publications . . . . .	1.190,42	2.370,44
Frais d'imprimerie . . . . .	51,00	0,00
Autres frais . . . . .	366,46	440,77
Remboursement de frais . . . . .	0,00	404,94
Dotations aux cor. de val. Sur actifs circulants . . . . .	478,37	0,00
Moins-values sur réalisation d'actifs circulants . . . . .	9.815,36	27.972,71
Reprise sur intérêts sur obligations . . . . .	0,00	5.151,588
Dons effectués . . . . .	114.870,50	75.530,94
PROFIT DE LA PERIODE . . . . .	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES . . . . .	<u>138.195,42</u>	<u>129.665,16</u>

## Produits

	31/12/2009	31/12/2008
	EUR	EUR
12. PRODUITS DE L'ACTIF IMMOBILISE . . . . .	0,00	6,18
Produits des immobilisations financières . . . . .	0,00	6,18
2. PRODUITS PROVENANT DE L'ACTIF CIRCULANT . . . . .	16.758,76	52.920,51
Plus-values sur réalisation de val. mobilières . . . . .	20,18	40.283,37
Ecarts de conversion des devises . . . . .	0,00	42,76
Différence de change . . . . .	725,29	4.544,37
Autres produits financiers . . . . .	4,46	0,00
Reprise sur corrections de valeurs . . . . .	16.008,83	0,00
Reprise de provisions . . . . .	0,00	8.050,00
3. PRODUITS EXCEPTIONNELS . . . . .	1.800,00	3.140,00
PERTE DE LA PÉRIODE . . . . .	(119.636,66)	(73.598,47)
TOTAL DES PRODUITS . . . . .	138.195,42	129.665,16

## Rapport d'activités

Voici la liste des différents aides et actes durant cet exercice 2009:

Bénéficiaires	Date	Objet de l'activité	Montants			
<b>MOYEN-ORIENT</b>						
1. HDIP	04/06/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	20.108,50	USD	27.800,00
			EUR	20.108,50	USD	27.800,00
2. Association Iraqi Al Amal	27/02/2008	Aide d'urgence . . . . .	EUR	5.000,00	USD	6.350,51
			EUR	5.000,00	USD	6.350,51
3. Medical Relief Society	26/02/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	50.000,00	USD	63.602,55
			EUR	50.000,00	USD	63.602,55
4. PHR/PMRS Soutient Populaire Gaza	06/02/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	20.000,00	USD	25.508,02
			EUR	20.000,00	USD	25.508,02
Luxembourg, le 8 février 2010.						Signatures.

## Afrique centrale

1. Projet Centrafrique	27/02/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	7.222,00	USD	9.172,67
			EUR	7.222,00	USD	9.172,67
2. Projet FACP	26/02/2009	Femme en action contre la pauvreté . . . . .	EUR	2.500,00	USD	3.180,13
			EUR	2.500,00	USD	3.180,13

## Haïti

1. Projet Petit Frère de Saint Thérèse	26/02/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	5.000,00	USD	6360,26
			EUR	5.000,00	USD	6360,26
2. Projet Petit Frère de Saint Thérèse	04/06/2009	Aide d'urgence . . . . .	EUR	5.000,00	USD	7.097,01
			EUR	5.000,00	USD	7.097,01

Toutes ressources de la Fondation, à l'exclusion du patrimoine initial, sont confiées en gestion discrétionnaire à la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe conformément au mandat de gestion approuvé par le conseil d'administration du 20 décembre 1996.

Signatures

Le Conseil d'administration

## Projet de budget 2010

Soutien au programme HDIP en Palestine (EUR 23.000,-)

- aide d'urgence

A hauteur de . . . . . EUR 23.000,00

Soutien à l'association Palestinian Happy Child Center (EUR 10.000,-)	
- aide d'urgence	
A hauteur de .....	EUR 10.000,00
Soutien au dispensaire de Najaf en Iraq (EUR 7.000,-)	
- Achat de matériel destiné plus particulièrement aux femmes et aux enfants	
A hauteur de .....	EUR 7.000,00
Soutien au projet Haïti (EUR 20.000,-)	
- Acquisition de mulets (association Petits frères de Sainte Thérèse), Acquisition de cabris (association Des femmes vaillantes)	
A hauteur de .....	EUR 20.000,00
Divers (EUR 5.000,-)	
- Production d'un CD de chansons chantées par Mme Golgevit, survivantes du camps d'Auschwitz	
A hauteur de .....	EUR 5.000,00
	Signatures.

Référence de publication: 2010029289/125.

(100026699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029407/14.

(100026517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.

R.C.S. Luxembourg B 8.505.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 14 janvier 2010 que:

1. La société Penthièvre Holding BV, une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34085698, ayant son siège social au 138, Polarisavenue, 2132 JX Hoofddorp, Pays-Bas, représentée par son représentant permanent Monsieur Michel Garbolino, né le 24 novembre 1943 à Paris (France), demeurant à 50, rue de Rochechouart, F-75009 Paris, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 janvier 2010.

2. Monsieur Michel Garbolino, né le 24 novembre 1943 à Paris (France), demeurant à 50, rue de Rochechouart, F-75009 Paris, est coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 4 janvier 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012. Cette cooptation sera soumise pour ratification aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030465/23.

(100028301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.151.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029413/14.

(100026524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Rom (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.662.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Rom Top 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 124.652)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Rom (Lux) 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 124.662, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on December 1<sup>st</sup>, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 on May 2<sup>nd</sup>, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Rom Top 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 124.652)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Rom (Lux) 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 124.662, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 753 du 2 mai 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5648. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029961/94.

(100027110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

---

**CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.168.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029416/14.

(100026529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**ISwe 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.996.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ISwe Log 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.126)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ISwe 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 124.996, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842 on May 10<sup>th</sup>, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ISwe Log 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.126)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISwe 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 124.996, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 842 du 10 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5647. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029963/94.

(100027111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029417/14.

(100026534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ISwi Top S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.071)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ISwi 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.064, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842 on May 10<sup>th</sup>, 2007.

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ISwi Top S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.071)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISwi 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.064, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 856 du 11 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5646. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029964/94.

(100027114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.114.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029418/14.

(100026537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.575.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)  
(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg  
(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. IS Slovprop S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 118.575, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on July 18<sup>th</sup>, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1963 on October 19<sup>th</sup>, 2006;

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. IS Slovprop S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 118.575 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 18 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1963 du 19 octobre 2006

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5660. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029979/94.

(100027074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.112.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029419/14.

(100026541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. CZ Top S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 121.248, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on November 3rd, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2345 on December 15<sup>th</sup>, 2006.

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CZ Top S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 121.248, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 3 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2345 du 12 décembre 2006

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5658. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029984/94.

(100027037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029420/14.

(100026548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**ID 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ID Top S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 124.127)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28<sup>th</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ID 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.124, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 895 on May 16<sup>th</sup>, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31<sup>st</sup>, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ID Top S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 124.127)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.L, né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ID 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.124, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 895 du 16 mai 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5651. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029985/94.

(100027039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029421/14.

(100026551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**MR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.449.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-sixth of January.

Before Us Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Remale Holding Inc., a corporation formed under the laws of Panamá, with registered office at Avenida Nicanor A. De Obarrio, Calle 50, Edificio Plaza Credicorp Bank., Piso 26, Panamá, República de Panamá, registered with the Registro Público de Panamá, under Ficha No. 681959 and Documento Redi No. 1680236;

here represented by Mr Rodrigo Uribe Saénz, President of Remale Holding Inc., with domicile at Escazú, cuatrocientos metros al norte de la esquina noreste de la iglesia católica, San José, Costa Rica.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Corporate name.** The name of this Company shall be: "MR Holdings S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is situated in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital. The share capital amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A or category B manager. If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A or B managers, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A or B.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;

- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

31700

*Transitory disposition*

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty first of December 2010.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Remale Holding Inc., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one Dollar (USD 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following managers:

*Category A managers:*

- Mr Rodrigo Uribe Sáenz, Businessman, born on February 5, 1948 in San José, Costa Rica with professional domicile at Escazú, cuatrocientos metros al norte de la esquina noreste, de la iglesia católica, San José, Costa Rica;

- Mr Rodolfo Apéstegui Hoffmaister, Business Administration, born on November 4, 1974 in San José, Costa Rica with professional domicile at Escazú, 800m. al este de Tony Romas, Aptos Pacifico 4<sup>a</sup>, Trejos Montealegre, San José, Costa Rica;

*Category B managers:*

- Mr Frank Walenta, Company director, born on February 2, 1972 in Geneva (Switzerland) with professional domicile at 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Johanna van Oort, Company director, born on February 28, 1967 in Groningen (The Netherlands) with professional domicile at 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Remale Holding Inc., une société de capitaux de droit Panaméen, ayant son siège social à l'Avenida Nicanor A. De Obarrio, Calle 50, Edificio Plaza Credicorp Bank., Piso 26, Panamá, République de Panama, inscrite auprès du Registro Público de Panamá, sous le numéro Ficha 681959 et le numéro Documento Redi 1680236,

ici représentée par M. Rodrigo Uribe Saénz, Président de Remale Holding Inc., ayant son domicile à Escazú, cuatrocientos metros al norte de la esquina noreste de la iglesia católica, San José, Costa Rica

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs

de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination "MR Holdings S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégories A et B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article. La Société est engagée vis-à-vis

des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés.

### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Remale Holding Inc., prénommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Rodrigo Uribe Sáenz, homme d'affaires, né le 5 février 1948, à San José, Costa Rica ayant son domicile professionnel à Escazú, cuatrocientos metros al norte de la esquina noreste, de la iglesia católica, San José, Costa Rica;

- M. Rodolfo Apéstegui Hoffmaister, gestionnaire d'affaires, né le 4 novembre 1974, à San José, Costa Rica ayant son domicile professionnel à Escazú, 800m. al este de Tony Romas, Aptos Pacífico 4a, Trejos Montealegre, San José, Costa Rica;

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Frank Walenta, gérant de sociétés, né le 2 février 1972 à Genève (Suisse) ayant son domicile professionnel au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Johanna van Oort, gérante de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas) ayant son domicile professionnel au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigo Uribe Sáenz, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010030502/364.

(100028319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Babilonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.374.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: *BABILONIA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Guy KETTMANN

Référence de publication: 2010029422/15.

(100026364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**OSD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.030.

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OSD S.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143030, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 3 décembre 2008, numéro 2886.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sylvain ELIAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand MOUPFOUMA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du montant du capital autorisé afin de porter son montant actuel de Trois Millions Deux Cent Mille Euros (3.200.000.-EUR) à Cinq Millions D'Euros (5.000.000.-EUR) et modification du deuxième alinéa ainsi que des alinéas suivants de l'article 5 des statuts relatifs au capital autorisé.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir adopté le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, décide d'augmenter le montant du capital autorisé afin de porter son montant actuel de Trois Millions Deux Cent Mille Euros (3.200.000.-EUR) à Cinq Millions D'Euros (5.000.000.-EUR) et de modifier le deuxième alinéa ainsi que les alinéas suivants de l'article 5 des statuts relatifs au capital autorisé pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 2 et suivants.** Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) divisé en cinq cent mille (500.000) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la présente augmentation du capital autorisé, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les augmentations de capital à réaliser dans le cadre du prédit capital autorisé de CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) seront réservées exclusivement à:

1. la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE MILLE EUROS (2.540.000.-EUR) réservée à l'émission de deux cent cinquante quatre mille (254.000) actions nouvelles,

2. la somme de Un Million Deux Cent Soixante Mille EUROS (1.260.000.-EUR) réservée exclusivement à la conversion en cent vingt six mille (126.000) actions ordinaires de cent vingt six mille (126.000) certificats de capitaux préférentiels sans intérêt convertibles en actions ordinaires, émis par la société suivant le contrat intitulé "Terms and Conditions of Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates (YFCPECs)" .

3. la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000.-) pour l'émission de cent vingt mille (120.000) actions privilégiées obligatoirement remboursables, convertibles en cent vingt mille (120.000) actions ordinaires suivant le contrat intitulé "Terms and Conditions of Convertible Preferred Equity Shares Certificates (CPESC)" .

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELIAS, B. TASSIGNY, B. MOUPFOUMA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029905/93.

(100027272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

---

**CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029423/14.

(100026561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029424/14.

(100026573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Immo Fleming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 129.331.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 4 novembre 2009*

- Conseil de gérance:

L'assemblée générale des associés a réélu Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, comme membre du conseil de gérance jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

L'assemblée générale des associés a limité jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009 le mandat de gérance de Monsieur Abbas Jafarian, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, Grande-Bretagne, 53 Cavendish House, 21 Wellington Road.

- Commissaire:

L'assemblée générale des associés a réélu comme commissaire la société Dupont, Koevoets & Co, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Bruxelles, Belgique.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des associés de l'année 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 24 février 2010.

*Pour Immo Fleming S.à r.l*

Lucy DUPONG

*Par mandat*

Référence de publication: 2010030868/24.

(100028288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.123.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029425/14.

(100026575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010029426/13.

(100026361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**P.I.L.E. Partners Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 41.591.

—  
Le siège social de la société jusqu'alors fixé 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 5 février 2010.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Charles OSSOLA

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010030830/11.

(100027959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**LSRC II F&F Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.318.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LSRC II F&F Investor SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce

and Companies (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Wesbild Inc., a corporation organized under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington, 98101, United States of America with UBI number 601349871 (Wesbild), here represented by Me Fabian Piron, Avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 20,000 (twenty thousand) ordinary shares of the Company having a par value of USD 1.00.- (one United States Dollar), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company.

The sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LSRC II F&F Investor S.à.r.l." (hereafter, the "F&F Investor Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "F&F Investor Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the F&F Investor Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, provided that no branch, subsidiary or office may be established in the United States of America or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the F&F Investor Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the F&F Investor Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholders) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the F&F Investor Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the F&F Investor Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of equity and/or debt instruments issued by LSRC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.582 (hereinafter "LSRC II") and the management and financing of such participations. The F&F Investor Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any shares and convertible preferred equity certificates issued by LSRC II. In addition thereto, the F&F Investor Company may also invest in any Rated Liquid Security.

3.2. The F&F Investor Company may borrow funds through the issuance, by way of private placement only, of convertible preferred equity certificates. The F&F Investor Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to LSRC II only. The F&F Investor Company may only give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations.

3.3. The F&F Investor Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The F&F Investor Company may carry out any actions which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The F&F Investor Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The F&F Investor Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares - Securities**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The F&F Investor Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the F&F Investor Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the F&F Investor Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the F&F Investor Company, the F&F Investor Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the F&F Investor Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the F&F Investor Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the F&F Investor Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

**Art. 7. Securities.**

7.1. Other than Investor CPECs (as defined in Article 19), the F&F Investor Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities.

**III. Management - Representation**

**Art. 8. Board of managers.**

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the F&F Investor Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every shareholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more

than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For a resolution of the shareholders regarding the appointment or removal of managers to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present F&F Investor Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the F&F Investor Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2. Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the F&F Investor Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the F&F Investor Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the F&F Investor Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the F&F Investor Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. Until the date upon which the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the F&F Investor Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investor Investment Manager as investment manager to the F&F Investor Company only in accordance with Section 14.4 of these F&F Investor Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the F&F Investor Shareholders Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at, and to be heard at, such meeting but shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers and, thus, unless physically present at the meeting, shall be required to

depart the meeting prior to the commencement of any voting process with respect to any resolutions. In its capacity as an observer, the entitlement of each Observer to speak at any meetings of the board of managers shall be limited to seeking clarifications, asking questions, and receiving information and shall not extend to the actual decision-making process. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the F&F Investor Share-holders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

**Art. 11. Representation.** The F&F Investor Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two (2) managers of the F&F Investor Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these F&F Investor Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the F&F Investor Company with respect to fees and expenses incurred by the F&F Investor Company in the framework of its daily management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the F&F Investor Company, provided such commitment is in compliance with these F&F Investor Articles and the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the F&F Investor Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

#### IV. General meetings of shareholders

**Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

If there are more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Reserved.

14.4 Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investor Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investor Investment Manager as investment manager of the F&F Investor Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least sixty six and two thirds per cent (66 2/3%) of the share capital. The effect of such removal or termination of the Investor Investment Manager shall be subject to the terms of any investment services agreement entered into between the F&F Investor Company and the Investor Investment Manager.

14.5 Reserved.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the F&F Investor Articles,
- (b) to amend Article 5 of the F&F Investor Articles (except as set forth in Article 14.7),
- (c) to amend Article 6 of the F&F Investor Articles,

- (d) to amend Article 8 of the F&F Investor Articles,
- (e) to amend Article 10 of the F&F Investor Articles,
- (f) to amend Article 13 of the F&F Investor Articles,
- (g) to amend this Article 14 of the F&F Investor Articles,
- (h) to dissolve and liquidate the F&F Investor Company,
- (i) to enter into transactions with an affiliate of the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) or any other affiliate thereof,
- (j) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the F&F Investor Company, and
- (k) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the F&F Investor Company.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the F&F Investor Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting year.**

15.1. The accounting year of the F&F Investor Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the F&F Investor Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the F&F Investor Company as well as an inventory including an indication of the value of the F&F Investor Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the F&F Investor Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the F&F Investor Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the F&F Investor Company's registered office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. The gross profits of the F&F Investor Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the F&F Investor Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the F&F Investor Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the F&F Investor Company;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the F&F Investor Company; and
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the F&F Investor Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the F&F Investor Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the F&F Investor Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the F&F Investor Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the F&F Investor Company.



17.3 The F&F Investor Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the F&F Investor Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the F&F Investor Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders, taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in any type of asset or security, and that has provided the F&F Investor Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

17.4 A shareholder may request, in lieu of a distribution of assets in kind, that the F&F Investor Company use its commercially reasonable efforts (at the expense of such shareholder) to find, as soon as reasonably practicable, two (2) prospective purchasers to make an offer for the assets otherwise distributable in kind to such shareholder and notify such shareholder of such offers. If the shareholder accepts any such offer, the F&F Investor Company shall use its commercially reasonable efforts to consummate the sale of such assets to such purchaser at the expense of such shareholder and provided that the F&F Investor Company shall not be obligated to incur any liabilities in connection with such sale. Upon receipt of the proceeds of such sale, the F&F Investor Company shall distribute such proceeds, net of all costs and expenses incurred in connection with such sale, to the shareholder in substitution for the distribution in kind. If the shareholder refuses both offers or fails to accept any such offer within 14 days of being notified by the F&F Investor Company of such offers, it shall be deemed to accept the originally contemplated payment in kind.

## VII. General provision

**Art. 18. General.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the F&F Investor Articles.

## VIII. Definitions

### Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the F&F Investor Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

(i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);

(ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;

(iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;

(iv) recording and distributing minutes of meetings;

(v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;

(vi) accounting and book-keeping;

(vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the F&F Investor Company's domiciliation agent, communicating with the F&F Investor Company's counsel and other advisers, operating the F&F Investor Company's bank accounts and paying the F&F Investor Company's debts when they fall due); and

(viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the F&F Investor Company,

but does not include:

(i) the issuing or redeeming of Investor CPECs;

(ii) the sale or purchase of any assets held by the F&F Investor Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities; or

(iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the F&F Investor Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions means master terms and conditions of Investor CPECs as the F&F Investor Company may adopt from time to time.

F&F Investor Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated on or about February 9, 2010 by and among all the Investor CPEC holders and the F&F Investor Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time).

Guidelines means, at any time, the guidelines relating to the management of the F&F Investor Company, adopted by the shareholders and attached to the F&F Investor Shareholders Agreement as Exhibit C.

Investor CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the F&F Investor Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions.

Investor CPEC holders means the holders of Investor CPECs, from time to time.

Investor Investment Manager means the person appointed as such under the exclusive investment services agreement with the F&F Investor Company as of the date hereof or any other exclusive investment services agreement with the F&F Investor Company that is agreed to and approved in writing by the shareholders.

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

(i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;

(ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;

(iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the F&F Investor Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;

(iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;

(v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category,

provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the F&F Investor Company under its terms or proceeds from its disposition by the F&F Investor Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the F&F Investor Company after satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LSRC II F&F Investor SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### A COMPARU

Wesbild Inc., une société constituée selon les lois de Washington, ayant son siège social au 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington, 98101, Etats-Unis d'Amérique avec numéro UBI 601349871 (Wesbild),

ici représentée par Me Fabian Piron, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. Que 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte des statuts de la Société.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'associé unique de la Société décide de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II F&F Investor S.à.r.l." (la "Société F&F Investor") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts de F&F Investor")

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société F&F Investor est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de la Société F&F Investor.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor, à condition qu'aucune succursale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société F&F Investor estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société F&F Investor à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolutions unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société F&F Investor qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société F&F Investor a pour objet l'acquisition, et le cas échéant, la vente de titres de participation et/ou de créance émis par LSRC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (ci-après "LSRC II") et la gestion de telles participations. La Société F&F Investor pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant vendre, céder ou disposer de toute autre manière de, toutes parts sociales et certificats de parts sociales privilégiées convertibles émis par LSRC II. En outre, la Société F&F Investor peut également investir dans tous Titres Liquides Classés.

3.2. La Société F&F Investor pourra emprunter en émettant, uniquement par voie de placement privé, des certificats de parts sociales privilégiées convertibles. La Société F&F Investor pourra uniquement prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, les revenus d'emprunts à LSRC II. La Société F&F Investor pourra uniquement donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

3.3. La Société F&F Investor peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace pour la protéger contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société F&F Investor peut effectuer toutes les opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société F&F Investor est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société F&F Investor ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales - Titres

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société F&F Investor souscrit est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société F&F Investor peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de F&F Investor.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société F&F Investor en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société F&F Investor sont indivisibles vis-à-vis de la Société F&F Investor puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès la Société F&F Investor.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectuera conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et du Pacte d'Associés F&F Investor (tel que défini à l'Article 19).

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société F&F Investor conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

### Art. 7. Titres.

7.1 A l'exception des CPECs Investor (tels que définis à l'article 19), la Société F&F Investor ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'"Exigence de Résidence"). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions et un nouveau conseil de gérance (qui peut se composer des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminente d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société F&F Investor à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et un cumul des votes nommera le(s) gérant(s). En tout état de cause, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les répartir entre les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à le nombre de gérant requis soit élu. En

tout état de cause, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour qu'une décision des associés relative à la nomination ou révocation des gérants soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur à cette assemblée.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts F&F Investor à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société F&F Investor, sauf au cours d'une Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société F&F Investor, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisi avec vigilance par le conseil de gérance de la Société F&F Investor et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne prendra aucune mesure sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le conseil de gérance se réunit au Grand Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société F&F Investor sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société F&F Investor peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. Nonobstant ce qui précède, en cas de renonciation à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera quand même fournie aux Observateurs, immédiatement après la demande de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 Jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société F&F Investor, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à l'unanimité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui nécessiteront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement en ce qui concerne la révocation du Gestionnaire d'Investissements en tant que gérant d'investissement à la Société F&F Investor que conformément à la section 14.4 de ces Statuts de F&F Investor. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf si le Pacte d'Associés F&F Investor ou les Directives (telles que définies à l'article 19) le prévoient autrement, un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soient physiquement présents au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas accorder une procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société F&F Investor comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un "Observateur"). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, vidéo conférence, ou moyens similaires, à toute réunion du conseil de gérance et pourra prendre la parole et être entendu à cette réunion mais ne pourra pas voter une décision du conseil de gérance et ainsi, à moins d'être physiquement présent à la réunion, quittera la réunion avant le commencement des procédures de vote concernant une décision. En tant qu'observateur, le droit de chaque Observateur de parler à une réunion du conseil de gérance se limitera à clarifier, à poser des questions et obtenir des informations et ne s'étendra pas au processus de prise de décision. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance pour une réunion au même moment et

de la même manière et forme que celles données aux membres du conseil de gérance, à condition que ces Observateurs, en acceptant ces documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité du Pacte d'Associés F&F Investor comme s'ils en étaient partie, et à la condition supplémentaire que l'associé qui a nommé l'Observateur reste responsable de tous les actes de cet Observateur au cours d'une réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

**Art. 11. Représentation.** La Société F&F Investor sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société F&F Investor ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 9.2 de ces Statuts F&F Investor. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société F&F Investor en ce qui concerne les frais et dépenses encourus par la Société F&F Investor dans le cadre de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société F&F Investor, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts F&F Investor et à la Loi.

12.2 En tout état de cause, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société F&F Investor conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

#### IV. Assemblée générale des associés

**Art. 13. Pouvoirs et Droit de vote.**

13.1. S'il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Chaque associé peut nommer une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par courrier, télégramme, telex, facsimile ou email afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

**Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou télécopie. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance fera circuler une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment du vote.

14.3. Réservé.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, les associés (excluant, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissements Investisseur et un de ses affiliés, si associés), à tout moment, peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissements Investisseur en tant que gestionnaire d'investissements investisseur de la Société F&F Investor, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins soixante six deux tiers pour cent (66 2/3 %) du capital social. L'effet de cette révocation ou résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissements Investisseur sera soumis au contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société F&F Investor et le Gestionnaire d'Investissements Investisseur.

14.5 Réservé.

14.6 Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts F&F Investor,
- (b) modifier l'article 5 des Statuts F&F Investor (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
- (c) modifier l'article 6 des Statuts F&F Investor,
- (d) modifier l'article 8 des Statuts F&F Investor,
- (e) modifier l'article 10 des Statuts F&F Investor,
- (f) modifier l'article 13 des Statuts F&F Investor,
- (g) modifier cet article 14 des Statuts F&F Investor,
- (h) dissoudre et liquider la Société F&F Investor,

(i) entrer en transactions avec un affilié du Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) ou un autre de ses affiliés,

(j) fusionner ou procéder à une consolidation avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société F&F Investor, et

(k) effectuer toute opération dont on peut raisonnablement attendre qu'elle aura un effet négatif sur les actifs de la Société F&F Investor.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires dans le cadre d'un Closing Supplémentaire (tel que défini dans le Pacte d'Associés F&F Investor), et la modification subséquente de l'article 5 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société F&F Investor sera la période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de chaque année ou tout autre jour requis par les principes fédéraux d'impôt sur le revenu américain.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société F&F Investor, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société F&F Investor, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société F&F Investor, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société F&F Investor et les dettes des gérants, commissaire) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société F&F Investor.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société F&F Investor.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société F&F Investor repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société F&F Investor est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société F&F Investor.

16.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus des dix pour cent (10%) de la réserve légale si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société F&F Investor;

(b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;

(c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société F&F Investor; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société F&F Investor ne sont pas mis en péril.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société F&F Investor, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société F&F Investor.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société F&F Investor sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société F&F Investor.

17.3. La Société F&F Investor ne distribuera d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société F&F Investor en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société F&F Investor, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société F&F Investor une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

17.4 Un associé peut demander, au lieu d'une distribution d'actifs en nature, que la Société F&F Investor s'efforce (à la charge de l'associé en question) de trouver, aussi vite que possible, deux (2) acheteurs potentiels pour faire une offre d'achat des actifs autrement distribuables en nature à cet associé et informer cet associé des offres. Si l'associé accepte une telle offre, la Société F&F Investor s'efforcera de réaliser la vente de ces actifs à cet acheteur aux frais de cet associé et à condition que la Société F&F Investor ne soit pas obligée de supporter des dettes en rapport avec cette vente. Dès réception du produit de la vente, la Société F&F Investor distribuera ce produit, net de tous frais et dépenses liés à la vente, à l'associé en remplacement de la distribution en nature. Si l'associé refuse les deux offres ou n'accepte pas une des deux (2) offres dans les 14 jours suivant la notification par la Société F&F Investor de ces offres, il sera considéré comme ayant accepté le paiement en nature envisagé au départ.

## VI. Disposition générale

**Art. 18. Général.** Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

## VIII. Définitions

### Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts F&F Investor, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions de Tutelle a la signification suivante:

(i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle en question (ceci inclut la signature de tous contrats);

(ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;

(iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;

(iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;

(v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;

(vi) comptabilité et tenue des livres;

(vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société F&F Investor, communication avec les conseils de la Société F&F Investor et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société F&F Investor et règlement des dettes de la Société F&F Investor quand elles arrivent à échéance); et

(viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société F&F Investor, mais n'inclut pas:

(i) l'émission ou le rachat de CPECs;

(ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société F&F Investor ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés; ou

(iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société F&F Investor ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Conditions Cadres CPEC F&F Investor signifie les termes et conditions cadres des Convertible Preferred Equity Certificates que la Société F&F Investor peut adopter de temps à autre.

Pacte d'Associés F&F Investor signifie la convention d'associés datée environ du 9 février 2010, par et entre tous les Détenteurs de CPECs Investor et la Société F&F Investor (ce contrat pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre).

Directives signifie, à tout moment, les lignes directrices relatives à la gestion de la Société F&F Investor adoptées par les associés et annexées au Pacte d'Associé F&F Investor comme Annexe C

CPECs Investor signifie toute obligation préférentielle convertible émise par la Société F&F Investor qui est convertible en parts sociales ordinaires et émise en application des Conditions Cadres CPEC F&F Investor.

Détenteurs de CPECs Investor signifie les détenteurs de CPECs, de temps à autre.

Gestionnaire d'Investissement Investisseur signifie la personne désignée comme telle en vertu de la convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société F&F Investor à la date des présentes ou toute autre convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société F&F Investor qui est acceptée et approuvée par écrit par les associés.

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;



(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de fiducie constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient été classées "AA-" par S&P ou "Aa3" par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société F&F Investor ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un de ses Etats, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de "plus" ou de "moins") ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en euros (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées "AA" par S&P ou "Aa3" par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie,

sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la Société F&F Investor conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société F&F Investor serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société F&F Investor après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale."

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est estimé à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. PIRON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> février 2010. Relation: LAC/2010/4755. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010029912/782.

(100027024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### **Erudite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 87.805.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Peter Gyllenhammar AB, a company existing under Swedish law, having its registered office at Banérgatan 3, SE-114 56, Stockholm, Sweden, registered under number 556782-8586,

represented by Mr. Jorrit Crompvoets, lawyer, professionally residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

by virtue of a proxy given on December 29<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Erudite Holding S.à r.l." (hereafter the Company) has its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary once residing in Hesperange, on May 28<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1257 of August 29<sup>th</sup>, 2002.

- that the capital of the Company is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25.000.-EUR) represented by ONE THOUSAND (1000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, Peter Gyllenhammar AB, is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Erudite Holding S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Peter Gyllenhammar AB being the sole owner of the shares and liquidator of "Erudite Holding S.à r.l.", declares:

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "Erudite Holding S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Peter Gyllenhammar AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Banérgatan 3, SE-114 56, Stockholm, Suède, immatriculée sous le numéro 556782-8586,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Erudite Holding S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1257 du 29 août 2002;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) représenté par MILLE (1000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Peter Gyllenhammar AB étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société Erudite Holding S.à r.l. dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Peter Gyllenhammar AB agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société "Erudite Holding S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2010. Relation: MER/2010/54. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2010.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010029987/81.

(100027032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

---

**CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029428/14.

(100026582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029429/14.

(100026585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.269.782.758,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.715.

—  
Il résulte d'un acte de cession sous seing privé et d'un apport en nature effectué lors de l'augmentation de capital de CSC Computer Sciences International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 149.714, en date du 8 décembre 2009 que CSC Computer Sciences International Inc., une société de droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511, Etats-Unis d'Amérique, a cédé les 3.253.899.683 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société à CSC Computer Sciences International S.à r.l.

Ainsi, à compter du 8 décembre 2009, l'actionariat de la Société se compose de la manière suivante:

Associé	Nombre et type de parts sociales détenues
CSC Computer Sciences International S.à r.l. ....	3.253.899.683 parts sociales
CSC Deutschland Solutions GmbH .....	15.883.075 parts sociales
Total .....	3.269.782.758 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010030847/26.

(100028080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**CitCor Wannsee III Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.205.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé  
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029431/14.

(100026587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Totem Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.560.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TOTEM HOLDING S.A., société anonyme holding: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

*Pour: TOTEM HOLDINGS S.A.*

*Société anonyme holding*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Liette Heck / Mireille Wagner*

Référence de publication: 2010029435/18.

(100026954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Must Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-9539 Wiltz, 13, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.285.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme MUST COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à L-9539 WILTZ, 13, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 95285.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010030944/22.

(100027818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

### **Toba Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.512.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TOBA HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: TOBA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck

Référence de publication: 2010029437/17.

(100026953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

### **MK Video Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 36, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 151.411.

#### STATUTS

L'an deux mil dix.

Le deux février.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Michel KOOB, salarié, né à Mongbwalu (République du Congo), le 21 septembre 1949 (No. Matricule 19490921195), demeurant à L-2266 Luxembourg, 36 rue d'Oradour.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "MK Video Services Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la production de vidéos et services audiovisuels, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000,-).

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-2266 Luxembourg, 36 rue d'Oradour.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Koob, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 8 février 2010. Relation: EAC/2010/1542. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 février 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010029918/74.

(100027694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**Tehold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TEHOLD S.A.: Madame Marie BOUR-LOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

*Pour: TEHOLD S.A.*  
*Société anonyme*  
Experta Luxembourg  
*Société anonyme*  
Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029439/17.

(100026951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Taibo Beteiligungen AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.044.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TAIBO BETEILIGUNGEN AG: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

*Pour: TAIBO BETEILIGUNGEN AG*  
*Société anonyme*  
Experta Luxembourg  
*Société anonyme*  
Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029440/17.

(100026950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 136.615.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:*

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) M. Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Daniel Peeters

M. Paul Huyghe

M. Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Lorna Ros  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010030960/20.

(100028050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**MLWERT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

MLWERT 1 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010029441/14.

(100026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Thesis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 142.895.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société THESIS INVESTMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: THESIS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029438/17.

(100026952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Intertrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 51.100.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 21 janvier 2010*

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 13 (treize) à 15 (quinze).
2. Monsieur Arnaud SCHREIBER a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 22 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust Corporate Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010030464/24.

(100028298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.